

**Question avec demande de réponse écrite E-004182/2014
à la Commission**
Article 117 du règlement
Anne Delvaux (PPE)

Objet: Exclusion de la Suisse des programmes "Horizon 2020" et "Erasmus +"

Suite à la votation suisse du 9 février dernier, en faveur de la limitation de l'immigration de masse, l'UE a décidé de suspendre la participation suisse aux programmes européens de recherche et d'échanges académiques. Si nous ne pouvons effectivement pas transiger sur la libre circulation au sein de l'UE et avec d'autres pays partenaires, il est toutefois regrettable que les sanctions, qui visent la Suisse, touchent à la coopération scientifique et à l'éducation.

Nos universités et hautes écoles s'inquiètent fortement des conséquences négatives de ces décisions. En effet, les collaborations scientifiques et académiques avec leurs homologues suisses portent sur des programmes d'excellence, et la qualité des institutions suisses participe à la poursuite de l'excellence scientifique par nos propres universités.

Le risque est grand de voir la qualité de nos recherches scientifiques pâtir de ces décisions et de voir la Suisse se tourner vers d'autres pays et régions du monde pour leurs collaborations futures. Dès lors, la Commission peut-elle préciser les raisons pour lesquelles les mesures prises par l'UE touchent aux secteurs de la coopération scientifique et à l'éducation?

Si la réponse devait être d'ordre financier, certains instituts suisses ont déjà annoncé pouvoir financer eux-mêmes leurs participations à des projets de recherche européens. Pourquoi dès lors les exclure purement et simplement?

N'y a-t-il pas d'autres accords bilatéraux sur lesquels revenir avec la Suisse et qui seraient moins dommageables pour nos universités et centres de recherche?